

Annexe 2

MODALITES DE CERTIFICATION

Annexe 2a

**UNITES CONSTITUTIVES
DU DIPLOME**

UNITE U11

Epreuve E1 : Épreuve scientifique à caractère professionnel
Sous épreuve E11 : Mathématiques

L'unité Mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 11 du 15 juin 1995).

La partie **mathématiques** est constituée des éléments suivants :

- activités numériques et graphiques (I) ;
- fonctions numériques (II) ;
- activités géométriques (III) ;
- calcul différentiel et intégral (V) ;
- mathématiques pour les métiers de l'électricité (VII).

UNITE U12

Epreuve E1 : Épreuve scientifique à caractère professionnel
Sous épreuve E12 : Travaux pratiques scientifiques sur systèmes

Compétences	Savoirs							
	S0	Les systèmes spécifiques : architecture et équipements des domaines applicatifs						
	S1	Domaines physiques spécifiques d'application						
	S2	Traitement de l'information						
	S3	Transmission et transport de l'information						
	S4	Unités centrales de traitement et périphériques						
	S5	Installation – mise en service – maintenance						
	S6	Qualité - Sécurité - Environnement - Réglem						
	S7	Communication - logistique						
C3-4 Effectuer les tests nécessaires à la validation du fonctionnement des équipements								

UNITE U2

Epreuve E2 : Épreuve Technologique - Analyse d'un système électronique

Compétences	Savoirs							
	Les systèmes spécifiques : architecture et équipements des domaines applicatifs	Domaines physiques spécifiques d'application	Traitement de l'information	Transmission et transport de l'information	Unités centrales de traitement et périphériques	Installation – mise en service – maintenance	Qualité - Sécurité - Environnement - Réglem	Communication - logistique
	S0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
C1-1 Appréhender la mise en œuvre d'un projet d'installation d'un système								
C2-2 Recueillir les informations relatives à l'exploitation et aux caractéristiques des éléments de l'installation								
C2-3 Analyser le fonctionnement de l'installation actuelle en vue de l'intervention								
C5-3 Analyser ; interpréter les indicateurs de fonctionnement								

UNITE U31

Epreuve E3 : Épreuve de pratique professionnelle
Sous épreuve E31 : Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel

Compétences	Savoirs							
	Les systèmes spécifiques : architecture et équipements des domaines applicatifs	Domaines physiques spécifiques d'application	Traitement de l'information	Transmission et transport de l'information	Unités centrales de traitement et périphériques	Installation – mise en service – maintenance	Qualité - Sécurité - Environnement - Réglem	Communication - logistique
	S0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
C2-1 Faire un bilan de l'existant								
C2-4 Analyser le fonctionnement de l'objet technique susceptible d'une intervention								
C5-1 Vérifier la conformité du support et des alimentations d'énergie								
C5-2 Vérifier le fonctionnement des matériels et logiciels en interaction								
C5-5 Etablir un pré diagnostic (à distance)								
C6-1 Communiquer lors de l'intervention								
C6-2 Déceler et mettre en évidence les besoins du client								
C6-3 S'intégrer à la démarche qualité du service								
C6-4 Respecter les termes du contrat								
C6-5 Renseigner le rapport de recette								
C7-1 Gérer ses lots de matériel								
C7-2 Gérer son temps d'intervention								
C7-3 Gérer et distribuer les ressources								

UNITE U32

Epreuve E3 : Épreuve de pratique professionnelle

Sous épreuve E32 : Préparation - Installation - Mise en service - Maintenance d'un système électronique

Compétences	Savoirs							
	Les systèmes spécifiques : architecture et équipements des domaines applicatifs	Domaines physiques spécifiques d'application	Traitement de l'information	Transmission et transport de l'information	Unités centrales de traitement et périphériques	Installation – mise en service – maintenance	Qualité - Sécurité - Environnement - Réglem	Communication - logistique
	S0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
C3-1 Planifier l'intervention								
C3-2 Réaliser l'intégration matérielle d'un équipement								
C3-3 Réaliser l'intégration logicielle d'un équipement								
C4-1 Préparer le plan d'action								
C4-2 Etablir tout ou partie du plan d'implantation et de câblage								
C4-3 Installer les supports								
C4-4 Certifier le support physique ou valider les médias								
C4-5 Installer et configurer les éléments du système								
C4-6 Vérifier la conformité du fonctionnement des matériels et logiciels associés								
C5-4 Vérifier la conformité du fonctionnement des matériels et logiciels identifiés								
C5-6 Etablir un diagnostic								
C5-7 Réaliser l'intervention								
C5-8 Mettre à jour les documents relatant les historiques des interventions								

**UNITE U4 (Epreuve E4)
Épreuve de langue vivante**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n°18 du 12 mai 1988).

**UNITE U51 (Epreuve E5 - Sous épreuve E51)
Français**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n°11 du 15 juin 1995).

**UNITE U52 (Epreuve E5 - Sous épreuve E52)
Histoire-Géographie**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n°11 du 15 juin 1995).

**UNITE U6 (Epreuve E6)
Education artistique - Arts appliqués**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme - référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n°32 du 17 septembre 1987).

**UNITE U7 (Epreuve E7)
Education Physique et Sportive**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 11 juillet 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (BO n°39 du 24 octobre 2002).

UNITE FACULTATIVE UF1
Épreuve facultative de langue vivante

L'épreuve, qui n'exige pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général, a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité à s'exprimer de manière intelligible avec un interlocuteur.

UNITE FACULTATIVE UF2
Épreuve facultative d'Hygiène - Prévention - Secourisme

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène - prévention - secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.